

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier le 12 janvier 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, messieurs les conseillers Carl Faubert, Sylvain Mallette, Jean-Denis Paré, Joël Beaudoin et Mario Parent, sous la présidence de monsieur le maire Lucien Thibault.

Est absente, madame Lyne Perras.

Est présente madame Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière.

## **1 Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Lucien Thibault constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

26-01-001

## **2 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 8 décembre 2025
  - 3.2 Séance extraordinaire du 15 décembre 2025
4. Période de questions
5. Administration
  - 5.1 Autorisation de paiement.
    - 5.1.1 Remboursement pour les loisirs, activités culturelles et sports hors municipalité en 2025 et reconduction du programme pour 2026
    - 5.1.2 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses
  - 5.2 Approbation des prévisions budgétaires 2026
    - 5.2.1 Service de transport adapté aux personnes handicapées
    - 5.2.2 OMH Saint-Urbain-Premier
  - 5.3 Reconduction des abonnements et cotisations 2026
  - 5.4 Reconduction des services 2026
  - 5.5 Subvention / apport financier aux comités
  - 5.6 Inscription de la directrice générale à la formation C5 de l'ADMQ
6. Hygiène du milieu
  - 6.1 Représentant – comité environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry
7. Aménagement et Urbanisme
  - 7.1 Octroi de mandat – Intégrité architecturale de l'Église
  - 7.2 Nomination d'une personne désignée – Gestion des cours d'eau
8. Loisirs, Sports, cultures et vie communautaire
  - 8.1 Octroi de mandat – Plans et devis pour une patinoire
9. Législation
  - 9.1 Adoption du règlement 506-25 abrogeant et remplaçant le 498-25 sur les tarifs des permis et certificat
  - 9.2 Adoption du règlement 507-25 adoptant les taux de taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités – Exercice financier 2026
  - 9.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 508-26 sur le code d'éthique des élus

10. Correspondances du mois de décembre 2025
11. Varia
12. Suivi des comités
13. Période de questions
14. Clôture et levée de la séance

ADOPTÉ

### **3 Procès-verbaux**

26-01-002

#### **3.1 Séance ordinaire du 8 décembre 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

26-01-003

#### **3.2 Séance extraordinaire d'adoption du budget du 15 décembre 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du budget du 15 décembre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

### **4. Période de questions**

### **5. Administration**

#### **5.1 Autorisation de paiement**

26-01-004

##### **5.1.1 Remboursement pour les loisirs, activités culturelles et sports hors municipalité en 2025 et reconduction du programme pour 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la dépense correspondant à un montant total de 8 286.23 \$ (83 demandes de 100 \$ maximum par enfant) en remboursement aux citoyens étant sur la liste officielle de l'année 2025 est adoptée et peut être payée.

Il est également décidé la reconduction du programme aux mêmes conditions pour 2026.

ADOPTÉ

26-01-005

##### **5.1.2 Dépôt et autorisation de la liste des dépenses**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2025, totalisant un montant de 261 910.22 \$, soit adoptée et que les paiements restants d'un montant de 198 696.33 \$ soient autorisés.

ADOPTÉ

## **5.2 Approbation des prévisions budgétaires 2026**

26-01-006

### **5.2.1 Service de transport adapté aux personnes handicapées**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2026 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 33 626.00 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2026;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 33 626.00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Urbain-Premier, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉ

26-01-007

### **5.2.2 OMH Saint-Urbain-Premier**

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'Office Municipal d'Habitation a été déposé le 28 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier doit approuver ce budget;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil,

D'adopter le budget 2026 de l'Office Municipal d'Habitation tel que présenté soit avec un déficit de 29 476 \$ et la part municipale est de 2 948.00 \$.

ADOPTÉ

26-01-008

## **5.3 Reconduction des abonnements et cotisations 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Faubert, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De reconduire les abonnements et les cotisations suivants pour 2026 et d'en faire le paiement:

- FQM – assurance et gestion de risque

79 839.23 \$

- FQM
- Pg Solutions
- Québec municipal
- COMBEQ
- Orizon Mobile
- ACE
- IT Cloud Solutions
- Precicom – Fortigate
- AgileIP
- Cauca
- Mission Communications Canada
- Cloudi Communication
- Adobe Pro
- ADMQ

ADOPTÉ

26-01-009      **5.4      Reconduction des services 2026**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

De reconduire les services suivants pour 2026 :

- 9176-8093 Québec – C. Dulude – coupe du gazon
- Anne-Marie Samson – communication
- Entretien BLMD – Benoit Lazure – entretien ménagé
- La Vallée des Vivaces – entretien plates-bandes
- WT Montréal SENCRL – Cabinet d'avocats
- Municonseil – Cabinet d'avocats
- Urbinspec inc.

ADOPTÉ

26-01-010      **5.5      Subvention / apport financier aux comités**

CONSIDÉRANT QUE les subventions des différents comités ont été approuvées au budget 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'autoriser la directrice générale, madame Julie Roy, à verser, dans l'année courante, pour la période budgétaire 2026, les contributions financières de la Municipalité aux organismes suivants:

- |                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| - Comité des Loisirs        | 16 000.00 \$ |
| - Comité de la bibliothèque | 10 800.00 \$ |
| - Comité culturel           | 7 500.00 \$  |
| - Comité Jeunes de cœur     | 4 000.00 \$  |

Que le versement de la contribution financière sera fait lorsque les états financiers 2025 des organismes seront déposés.

ADOPTÉ

26-01-011      **5.7      Inscription de la directrice générale à la formation C5 de l'ADMQ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'inscrire madame Julie Roy à la formation C5 : L'adjudication des contrats municipaux proposée par l'ADMQ au montant de 399.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

## **6. Hygiène du milieu**

26-01-012

### **6.1 Représentant – comité environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry – point reporté du 17 novembre 2025**

CONSIDÉRANT QUE le Municipalité n'est pas tenu de mandater un représentant non élu au comité régional de gestion des matières résiduelles et de l'environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que le conseil ne désigne pas de représentant non élu au Comité régional de gestion des matières résiduelles et de l'environnement de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

## **7. Aménagement et urbanisme**

26-01-013

### **7.1 Octroi d'un mandat – Intégrité architecturale de l'Église**

CONSIDÉRANT QUE le carnet de santé produit en 2016 et révisé en 2024 mentionne que plusieurs éléments structuraux présentent des risques élevés;

CONSIDÉRANT QUE nos assureurs demandent de mandater un ingénieur afin de vérifier la qualité structurale du grenier, incluant le clocher, et d'évaluer l'intégrité générale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU' une mise à jour de l'expertise produite par la firme HBGC est requise;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la firme HBGC ingénieurs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'octroyer le mandat de l'étude structurale générale de l'église, incluant la mise à jour de l'expertise existante ainsi que la vérification de la qualité structurale du grenier, du clocher et d'évaluer l'intégrité de la structure de l'église à la firme HBGC ingénieurs, au montant de 5 200 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement de la facture lors de la réalisation du mandat.

ADOPTÉ

26-01-014

### **7.2 Nomination d'une personne désignée – Gestion des cours d'eau**

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6), en vigueur depuis le 1er janvier 2006;

CONSIDÉRANT l'entente à convenir entre la MRC de Beauharnois-Salaberry et la Municipalité;

CONSIDÉRANT la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry qui sera adoptée par la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 105 de cette loi, la Municipalité doit nommer, par résolution, la personne désignée pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier nomme à titre de personnes désignées, la directrice générale et l'inspectrice générale pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau; en conformité avec la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

## **8. Loisirs, sports, cultures et vie communautaire**

26-01-015

### **8.1 Octroi de mandat – Plans et devis pour une patinoire**

CONSIDÉRANT QUE la patinoire de la municipalité arrive à la fin de sa vie utile et nécessite une réfection complète;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Volet 1 (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite des plans concept d'aménagement des installations, une estimation des coûts de construction et d'exploitation et un accompagnement pour la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des offres de services sur invitation;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la firme BC2 architecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beaudoin, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

D'octroyer le mandat de la préparation des plans concept d'aménagement des installations, de la préparation d'une estimation des coûts de construction et d'exploitation ainsi que de l'accompagnement pour la demande d'aide financière à la firme BC2 architecture au montant de 19 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise le paiement des factures selon les conditions de paiement stipulées dans l'offre de service.

QU'un montant de 10 000 \$ provenant du fonds réservé – Loisirs soit utilisé afin de couvrir une partie des frais.

ADOPTÉ

## 9. Législation

26-01-016

### 9.1 Adoption du règlement 506-25 abrogeant et remplaçant le 498-25 sur les tarifs des permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le règlement 479-24 sur les permis et certificats le 28 octobre 2024 et qu'il est entré en vigueur le 19 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.4 du règlement 479-24 sur les permis et certificats stipule que le coût d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est établi en vertu du règlement établissant les tarifs des différents services de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le règlement 498-25 établissant les tarifs des différents services d'urbanisme de la Municipalité le 10 février 2025;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'apporter des modifications;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé le 8 décembre 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Denis Paré, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE le conseil adopte le règlement 506-25 abrogeant et remplaçant le 498-25 sur les tarifs des permis et certificats.

ADOPTÉ

26-01-017

### 9.2 Adoption du règlement 507-26 adoptant les taux de taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités – Exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède des pouvoirs en vertu du Code municipal et de la Loi sur la fiscalité municipale en matière de taxation et de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une copie du projet de règlement le 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent, et résolu à l'unanimité des membres du conseil,

QUE le conseil adopte le règlement 507-25 adoptant les taux des taxes foncières générales et spéciales, les tarifications et différentes modalités – Exercice financier 2026.

ADOPTÉ

26-01-018

**9.3 Avis de motion et présentation du projet de règlement 508-26 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement 508-26 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité.

Une présentation du projet de règlement 508-26 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

Une demande de dispense de lecture est également donnée conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public au bureau municipal.

ADOPTÉ

**10. Correspondance du mois de décembre 2025**

La directrice générale, madame Julie Roy, dépose la liste de la correspondance du conseil pour le mois de décembre 2025.

**11. Varia**

**12. Suivi des comités**

**13. Période de questions**

**14. Clôture et levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 06.

---

Lucien Thibault,  
Maire

---

Julie Roy,  
Directrice générale et greffière-trésorière